

Type de document :	POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	Année 2023
Politique		05/12/2024

Références réglementaires

Conformément à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier, les sociétés de gestion sont tenues d'établir une Politique d'engagement actionnarial précisant comment elles intègrent leur rôle d'actionnaire dans leur stratégie d'investissement et exercent les droits de vote liés aux titres financiers détenus par les Fonds qu'elles gèrent. Chaque année, ces sociétés doivent publier un rapport sur la mise en œuvre de cette politique, en accord avec l'article R.533-16 du Code monétaire et financier.

1. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Conscients que les enjeux ESG sont essentiels dans l'appréciation des choix proposés dans le cadre de la gestion de portefeuilles, notre philosophie chez Wormser Frères Gestion fondée sur une vision à long terme, s'attache à la durabilité.

En renforçant son engagement ESG, Wormser Frères Gestion cherche à promouvoir une économie plus durable et socialement responsable. Cela se fait soit directement, à travers notre processus d'analyse fondamentale (financière et extra-financière) des sociétés et de gestion de portefeuilles soit indirectement, par le dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons en cherchant à promouvoir les meilleures pratiques ESG dans ces entreprises.

Pilier central de l'investissement socialement responsable et des réglementations extra-financières actuelles, l'engagement occupe pour Wormser Frères Gestion une place importante dans sa politique ESG. Chez Wormser Frères Gestion, cet engagement se traduit essentiellement par la prise en compte et l'intégration de deux aspects fondamentaux.

D'une part, le dialogue : le suivi des sociétés et des secteurs en portefeuilles implique un dialogue avec les responsables et dirigeants des sociétés investies notamment lors des évènements organisés par les brokers. Cela amène de la part de nos analystes et gérants des questions et des suggestions d'améliorations sur les politiques et stratégies menées.

D'autre part, notre engagement a un impact encore plus direct lors des votes en Assemblée Générale. A cette occasion, nos gérants vont analyser et évaluer au préalable les résolutions de sociétés dans lesquelles ils ont investies; afin dans un second temps de les approuver ou d'exprimer notre désaccord par le vote et ce, en accord avec les principes de notre politique explicitée ci-après.

Notre approche en matière de gestion des risques de durabilité repose sur une analyse approfondie des enjeux ESG des entreprises. Nous identifions les principaux risques susceptibles de compromettre la durabilité, en portant une attention particulière aux controverses significatives, aux pratiques de gouvernance jugées

inadéquates, et aux secteurs les plus exposés aux risques environnementaux et sociaux. Cette approche contribue à limiter les effets négatifs de nos investissements tout en assurant la maîtrise des risques extra-financiers dans nos portefeuilles.

Au-delà de notre engagement en Assemblée Générale, notre démarche ESG s'étend à une analyse approfondie des entreprises dans lesquelles nous investissons, couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces trois piliers sont essentiels pour évaluer la durabilité et la responsabilité des sociétés, et guident nos décisions d'investissement. Voici les principaux engagements que nous suivons dans ces domaines.

Nos engagements sur l'environnement

Nous accordons une attention particulière aux politiques environnementales des entreprises, notamment en matière d'efficience énergétique, de gestion de l'eau et des déchets. Nous évaluons également leur impact environnemental, en prenant en compte les incidences négatives potentielles et leur alignement avec l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à bien en dessous de 2°C. Par ailleurs, nous encourageons les entreprises à soumettre leurs objectifs environnementaux à des audits indépendants menés par des organismes reconnus tels que le Science Based Targets initiative (SBTi) ou le Carbon Disclosure Project (CDP).

Nos engagements sociétaux

Le succès d'une entreprise est étroitement lié à son attractivité et sa capacité à attirer et à retenir ses talents. La politique de gestion des ressources humaines est donc essentielle, gage de qualité d'une entreprise. Ainsi, nous prêtons attention à divers critères tels que :

- La diversité et la mixité des équipes à tous les échelons hiérarchiques
- Une politique de rémunération équitable
- L'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- La mise en place de programmes de formation continue
- Le taux de rotation des employés, comparé au secteur d'activité
- La fréquence et la gravité des accidents du travail
- Les politiques de prévention et de formation en matière de sécurité
- L'engagement contre le travail des enfants et le travail forcé
- La satisfaction des employés

Nos engagements sur la gouvernance

La gouvernance constitue le pilier fondamental de notre approche ESG et de notre stratégie d'investissement responsable. Nous veillons à la bonne composition des conseils d'administration, en termes de compétences, de diversité, de mixité et d'indépendance. Nous accordons également une attention particulière à l'alignement des intérêts entre les dirigeants (notamment à travers les politiques de rémunération) et ceux des actionnaires, à la lutte contre la corruption et à l'éthique des affaires. Tous ces éléments font l'objet d'un examen rigoureux par nos analystes et nos gérants dans le cadre de leurs études.

2. Dialogue avec les sociétés détenues

Nous assistons régulièrement à des réunions regroupant investisseurs et dirigeants d'entreprises (CEO, CFO, IR...) pour discuter des engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous soutenons les dépôts de résolutions concernant les trois piliers que forment l'ESG.

Enfin, nous encourageons les entreprises à avoir un comité ESG et Ethique chargé de définir la stratégie extra-financières et suivre son implémentation au sein des sociétés. Nous prêtons attention aux engagements et perspectives que tiennent les sociétés dont nous sommes actionnaires.

3. Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

Wormser Frères Gestion s'engage activement à représenter les intérêts de ses investisseurs en participant de manière systématique aux votes. Nous utilisons la plateforme de vote ISS pour garantir une gestion efficace et rigoureuse de ce processus. Cet outil permet non seulement d'assurer une participation régulière, mais également de s'appuyer sur des analyses approfondies et indépendantes des résolutions proposées par les entreprises dans lesquelles nous investissons. En cohérence avec notre philosophie de gestion, analystes et gérants étudient avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, et se montrent particulièrement vigilants sur les points suivants :

- a. Concernant l'élection de nouveaux administrateurs :
 - Nous étudions le nombre de mandats d'administrateurs à chaque renouvellement afin d'écartier les administrateurs détenant trop de mandats (5 maximum en cas de fonction non opérationnelle et 2 maximum en cas de fonction opérationnelle).
 - Nous suivons également la diversité du conseil d'administration sur notamment le volet du rythme de nouveau membre (la moyenne de détention du mandat ne doit pas excéder les 10 ans avec un nouveau membre à minima dans les 5 dernières années), ou la proportion de femmes en fonction de la taille de la compagnie. Pour les grandes compagnies nous souhaitons un minimum de 30% de femmes dans le conseil d'administration. Pour les sociétés les plus petites, la présence d'une femme à minima sera requise.
 - Nous étudions l'indépendance ou non du futur administrateur.
- b. Nous surveillons la mise en place des conseils d'administration virtuels et notamment la mise à disposition des informations nécessaires au vote de la même façon qu'en présentiel pour assurer un vote juste.
- c. Concernant la politique d'utilisation des paradis fiscaux : nous votons pour les résolutions en faveur de leur non-utilisation, et inversement nous votons contre toute résolution proposant son utilisation.
- d. Nous votons contre un maintien d'un cabinet d'audit ayant certifié plus de 20 ans les comptes de la société afin de s'assurer d'une bonne transparence et éviter tout conflit d'intérêt.
- e. Nous privilégions les comités de direction constitué à minima de 5 membres et au plus de 20.
- f. Nous votons contre les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction si les notions de durabilité ne sont pas explicitement mentionnées.
- g. Nous votons en faveur des résolutions proposant d'inclure, dans le paiement de bonus des membres du comité de direction, des mesures d'évaluation d'objectifs en terme environnementaux, santé, sécurité, de non-discrimination et de respect des droits humains selon les normes internationales.
- h. Nous étudions la politique de rémunération afin de privilégier les rémunérations variables liées à la performance de l'entreprise tout en évitant les distorsions de rémunérations entre hommes et femmes.
- i. Nous votons en faveur des résolutions visant à améliorer les reporting sur l'aspect environnemental et notamment sur les notions de durabilité.
- j. Nous votons en général en faveur des résolutions visant à l'amélioration des conditions pour les actionnaires, les droits des salariés et les droits humains selon les conventions internationales.
- k. Nous votons en faveur des résolutions visant à améliorer la santé et sécurité des collaborateurs et clients.
- l. Nous soutenons également les initiatives en matière d'Ethique, développement de code, engagement associatif, ...
- m. Les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- n. Les augmentations de capital en cas d'Offre Publique d'Achat et toute autre mesure anti-OPA de type « poison pill » ;



- o. Les émissions de bons de souscription d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés, les dirigeants, etc.) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- p. L'approbation de conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

4. Coopération avec les autres actionnaires et communication avec les parties prenantes

Wormser Frères Gestion a pris des engagements forts depuis plusieurs années notamment en devenant signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2022. La société est également acteur des discussions de place sur la finance durable, en participant aux groupes de travaux de l'Institut de la Finance Durable (ex-Finance for Tomorrow) ou le groupe Climat et Finance Durable de l'OCBF. Dans le cadre de ces initiatives, nous demeurons également disposés à envisager une participation à des actions de place visant à déposer des résolutions conformes à notre stratégie d'investissement et à nos valeurs, lorsque les circonstances se présenteront.

5. Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Conformément aux règles de l'AMF, à la directive européenne MIF et à l'article L.533-10 du Code monétaire et financier, WORMSER FRERES GESTION a établi une politique¹ pour identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts. Cette politique explique les mesures organisationnelles mises en place pour garantir que l'intérêt du client prime.

Un conflit d'intérêts peut survenir si une situation n'est pas bien encadrée ou si les contrôles ne garantissent pas la priorité des intérêts des clients. WORMSER FRERES GESTION tient à jour une cartographie des conflits d'intérêts et des mesures d'encadrement associées. En cas de conflit, la RCCI propose également, le cas échéant, des actions correctrices destinées à prévenir ou à limiter la récurrence du conflit d'intérêts identifié. Un registre des conflits d'intérêts avérés est tenu par la RCCI, où sont formalisées les décisions prises dans le cadre de la gestion et de la résolution de ces situations.

¹ La politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de Gestion est accessible sur le site internet de la banque à l'adresse suivante : <https://placements.banquewormser.com/fr/documents-reglementaires>.